

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 35.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.

JEUDI, 1er SEPTEMBRE 1881

Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

AVIS IMPORTANT

L'Opinion Publique est publiée tous les jeudis par les nouveaux propriétaires. L'impression, les gravures, etc., etc., se font à la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les Etats-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal.

Adressez les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

LA COALITION

Des révélations faites par la *Tribune* et de la discussion qu'elles ont soulevée, il ressort clairement que des tentatives de coalition ont été faites d'une part entre M. Tarte et les libéraux de Québec, et d'autre part entre M. Chapleau et les libéraux de Montréal.

Les négations de deux ou trois personnes ne peuvent avoir d'effet sur ceux qui suivent froidement la discussion.

Il nous paraît démontré que la majorité des deux partis aurait accepté un gouvernement de coalition avec un conservateur autre que M. Chapleau comme premier ministre.

La pierre d'achoppement a été le refus des amis de M. Chapleau de le laisser partir. Le fait est que la condition était dure.

L'Electeur a publié sur ce sujet un écrit remarquable dans lequel il démontre la nécessité de l'union pour sauver la province de Québec.

Comme il est facile de reconnaître la plume l'hon. F. Langelier, cet article a, dans les circonstances, une grande valeur. M. Langelier a été trésorier de la province, il connaît, par conséquent, notre situation financière, et il déclare qu'il faudrait une réunion de toutes nos forces pour faire ce qui est nécessaire. Voici un extrait de cet article :

Au point de vue des affaires locales, notre province est dans la position où il y a le moins d'objections à une alliance des partis. Le fait est qu'en ce moment il n'y a pas de vraie coalition possible, car une coalition suppose une alliance entre deux partis dont chacun sacrifie quelques principes pour atteindre un grand résultat politique, et aucun sacrifice de ce genre ne serait fait ici à l'heure qu'il est, si ce n'est peut-être celui du Conseil Législatif par le parti conservateur. Nous disons *peut-être*, car nous doutons beaucoup de la sincérité de ceux de nos adversaires qui parlent du Conseil comme d'une institution à l'existence de laquelle ils tiennent à maintenir un principe.

Maintenant, l'état de la province justifierait-

il les sacrifices d'opinions individuelles et d'amours-propres personnels que nécessiterait l'alliance dont il a été question ! L'affirmative ne nous paraît pas douteuse. Notre position financière est presque désespérée. M. Robertson nous dit qu'elle est bonne, mais personne ne le croit, parceque lui-même nous a dit le contraire alors que les choses étaient beaucoup mieux qu'aujourd'hui. Il faudrait pour faire face à la situation un gouvernement énergique et intelligent, assez fort pour faire adopter les mesures qu'il jugerait nécessaires à l'amélioration de notre position financière, et pour réaliser les économies qu'il croirait possibles. Le gouvernement actuel est à la merci du caprice, de l'égoïsme ou du mauvais vouloir de quelques-uns de ses partisans. Que quatre ou cinq seulement d'entre eux s'entendent, et ils peuvent contre-carrer tous ses plans. Les preuves de ce fait s'accumulent sous notre plume ; nous nous contenterons d'en citer une que tout le monde connaît : M. Chapleau voulait vendre ou louer le chemin de fer provincial pour alléger le trésor, il a suffi de cinq de ses amis pour l'en empêcher.

Une alliance des chefs des deux partis permettrait la formation d'un gouvernement assez fort pour avoir une politique et la faire adopter, qui ne serait pas le jouet de tous les spéculateurs, de tous les chercheurs de places capables d'intéresser cinq ou six députés ministériels à leurs spéculations ou à leurs incursions sur le trésor public.

M. Mercier a donc été, suivant nous, parfaitement justifiable de prêter l'oreille aux propositions d'alliance que lui faisait M. Chapleau. Mais nous croyons qu'il a bien fait d'insister à ce que celui-ci ne fût pas premier ministre. La présence de M. Chapleau à la tête du cabinet aurait été un obstacle à l'obtention des résultats qu'on devait avoir en vue. Comment changer les procédés du gouvernement sans changer le chef du ministère ?

Puisque la coalition est si nécessaire à la province, dit la *Tribune*, il fallait être logique et accepter le seul homme capable de la faire, pourvu qu'il donnât aux libéraux des garanties suffisantes. Or, il paraît que M. Chapleau était prêt à donner ces garanties.

L'OPINION PUBLIQUE, fidèle à son passé, ne peut s'empêcher de regretter que la fusion tant de fois prêcher dans ses colonnes n'est pas été consommée.

CONVENTION

DES CANADIENS FRANÇAIS DES ETATS-UNIS
A CHAMPLAIN

Les nouvelles qui nous arrivent de cette grande convention sont excellentes et démontrent une fois de plus que nos compatriotes des Etats-Unis sont décidés à conserver et à faire respecter aux Etats-Unis leur nationalité.

Pas moins de vingt-cinq localités de l'état de New-York étaient représentées à réunion par 78 délégués.

La convention a duré deux jours. Les délégués se sont prononcés en faveur de la naturalisation des Canadiens émigrés, dans le but de leur donner de l'influence politique. Ils ont aussi beaucoup insisté sur l'importance de conserver notre langue, d'établir des écoles françaises, d'encourager la lecture des journaux.

Comme on le voit, le programme était large, les sujets de discussions intéressants. Aussi, des discours remarquables ont été prononcés.

Presqu'en même temps une autre convention de même nature avait lieu à Lawrence, Champlain. Elle se composait des délégués de l'Union Franco-Canadienne de Secours Mutuels des Etats-Unis, représentant Lowell, Manchester, Concord et Lebanon, N. H., Bidford, Maine, Troy, N. Y., Aurora et Chicago, Illinois. Les

sociétés de New-York, Fall-River, Détroit, et autres localités, avaient écrit pour s'excuser de n'avoir pas de représentants.

Nous préférons de beaucoup ces conventions où l'on travaille à des démonstrations où on s'amuse. On voit que nos compatriotes émigrés deviennent pratiques au contact des Américains et ne se contentent pas de vaines paroles, de simples manifestations. Ils nous donnent un exemple que nous ferions bien d'imiter.

LES ÉLECTIONS EN FRANCE

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Circonscriptions électorales.....	548
Députés élus.....	483
Ballottages.....	65

La classification des députés élus peut s'établir comme suit :

Républicains.....	398
Monarchistes et bonapartistes...	85

Voici dans quelle proportion ont été réélus les membres de l'ancienne chambre :

Gauche.....	303
Droite.....	61

On compte parmi les candidats réélus : les ministres Ferry et Cochery, Mgr Freppel, M. de Choiseul, et M. de Marcère, ancien ministre.

Le grand trait des élections est l'échec des bonapartistes. Dans la Dordogne seulement ils ont perdu quatre sièges. Il y a ballottage à Lesparre, Gironde, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité. Le baron Haussmann, candidat bonapartiste dans cette circonscription, a réuni le moins de suffrages.

Gambetta a été élu par de faibles majorités dans les deux circonscriptions électorales de Belleville. Ses adversaires s'en réjouissent et disent que c'est le commencement de sa décadence.

La *République française* ne cherche guère à nier le coup porté au prestige de Gambetta par l'acharnement de la lutte à Belleville, mais elle se console en rappelant les calomnies répandues sur le chef républicain par ses adversaires et tire de l'élection la singulière déduction qu'elle a montré clairement qu'il n'y a pas de place pour le parti du désordre dans la République.

M. Clémenceau, dans la *Justice*, déclare que l'élection met fin à la politique d'expédients, de délai et d'influences occultes, et a mortellement blessé M. Gambetta.

Le *Soleil* dit : "La chute de M. Gambetta n'est pas terrible, mais seulement humiliante. Elle amoindrit son autorité et mettra fin au caprice de faire et de défaire les cabinets. Le nombre d'abstentions dans les départements paraît avoir été énorme. Dans plusieurs circonscriptions moins la moitié des électeurs se sont présentés au scrutin. A Paris les deux tiers des électeurs inscrits ont voté."

GAZETTE DU JOUR

On lit dans *l'Événement* :

Le parti libéral paraît se diviser en ce moment dans notre province en trois nuances. La première représentée par la *Patrie*, repousse toute idée de conciliation ; la seconde reflétée par *l'Electeur*, serait disposée à accepter une coalition

dont M. Chapleau ne serait pas le chef ; enfin, la troisième exprimée par la *Tribune*, agréerait M. Chapleau comme premier ministre, pourvu que M. Mercier fût son lieutenant.

Nous avons cité les articles de la *Tribune* ; il est nécessaire de les faire suivre d'une citation ou deux de *l'Electeur*. Dans un article fait avec grand soin et dont tous les termes paraissent avoir été pesés, notre confrère exprime l'avis que dans notre province, les deux partis sont séparés par des questions de personnes, et non par des questions de principes ; puis, il ajoute :

"Au point de vue des affaires locales, notre province est donc dans la position où il y a le moins d'objections à une alliance des partis. Le fait est qu'en ce moment il n'y a pas de vraie coalition possible, car une coalition suppose une alliance entre deux partis dont chacun sacrifie quelques principes pour atteindre un grand résultat politique, et aucun sacrifice de ce genre ne serait fait ici à l'heure qu'il est, si ce n'est peut-être celui du Conseil législatif par le parti conservateur."

Notre confrère se pose ensuite cette question :

"Maintenant, l'état de la province justifierait-il les sacrifices d'opinions individuelles et d'amours-propres personnels que nécessiterait l'alliance dont il a été question ?"

Il répond sans hésitation : *L'affirmative n'est pas douteuse*, lorsqu'on songe à notre position financière presque désespérée.

L'Electeur termine en formulant un blâme sévère contre ceux qui repoussent toute coalition. C'est une condamnation formelle des idées intransigeantes de la *Patrie* par les chez libéraux du district de Québec. Nous citons :

"Tous ceux qui, dans notre parti, laissent l'intérêt l'emporter sur le bien de la province, ne veulent pas d'alliance avec nos adversaires. A ce point de vue ils ont raison. Mais c'est un mauvais point de vue : les partis sont utiles quand ils servent à promouvoir les intérêts du pays, quand au lieu de créer l'esprit de parti, ils donnent naissance à cet esprit politique qui grandit une nation en élevant ses idées et ses opérations ; hors de cela les partis ne sont plus que des factions et ils deviennent des fléaux politiques."

On voit, qu'en somme, la *Tribune* triomphe de la *Patrie* et que M. David se trouve suffisamment vengé des injures que lui ont valu ses idées de modération.

L'EXPOSITION

On dit que les exposants belges ont demandé plus d'espace qu'on ne leur en a accordé.

Le comité permanent a reçu les \$15,000 votés par le gouvernement provincial.

Les plans seront placés autant que possible dans le même espace cette année.

Un grand nombre d'entrées sont faites tous les jours par les marchands des Etats-Unis et d'Ontario.

Les juges pour le département agricole ont été choisis.

Les personnes qui auraient des chambrées à louer sont priées d'en donner avis dès maintenant au comité des citoyens.

Le professeur Richardson donnera des